

Pour Rappel .



ANNEXE N°  
APPENDIX

D7  
52  
-1

L. CHAMARD

DIJON Championnat de France des Circuits  
Lic. 124825

ANNEXE N°  
APPENDIX

Sujet/Subject : DECISION N°2  
De/From : COMMISSAIRES SPORTIFS / STEWARDS  
A/To :

Les commissaires sportifs, après avoir reçu un rapport du Directeur de Course, convoqué et entendu les concurrents et les pilotes, ont examiné la question suivante et déterminé ce qui suit :

Concurrent / Competitor: 17

N° & Pilote / No. & Driver : 17 LEAL Thomas

Date & Heure de l'incident : 11/05/2025 de 17h05 à 17h10

Séance / Session : Course 2

Faits / Facts : Non-respect de la signalisation par drapeaux et feux bleu

Référence / Offence : Article 17.9 AVERTISSEMENT SUR LE COMPORTEMENT du Règlement Sportif Championnat de France GT4 en vigueur

Décision : 3 points pour comportement anti-sportif engendrant un recul de 5 places sur la grille de la prochaine course pour laquelle le pilote concerné prend le départ.

Raison de la décision : Application de l'Article 17.9 cité en référence.  
Reason for the decision:

Reçu par le concurrent (nom) :	Date: 11.5.25
Signature :	Heure / Time : 18h10

Il est rappelé aux concurrents qu'ils ont le droit de faire appel de certaines décisions des commissaires sportifs, conformément à l'article 15 du Code Sportif International de la FIA et à l'article 9.1.1 du Règlement Judiciaire et Disciplinaire de la FIA, dans les délais applicables.

Concours are reminded that they have the right to appeal certain decisions of the Stewards, in accordance with Article 15 of the FIA International Sporting Code and Article 9.1.1 of the FIA Judicial and Disciplinary Rules, within the applicable time limits.

Rappel :

Selon l'Article 17.6 du Championnat de France FFSA GT en vigueur, un Drive-Through, un recul de place et une pénalité en temps ne sont pas susceptibles d'appel ou de réclamation.

Reminder :

According to Article 17.6 of the French FFSA GT Championship in force, a Drive-Through, a place setback and a time penalty are not subject to appeal or protest.

Mr. PASCOUOU René  
Président / Chairman  
Lic. 14181 FFSA

Mr. CHAMARD Laurent  
Membre  
Lic. 124825 FFSA

Mr. MONSALLIER François  
Membre  
Lic. 4146 FFSA

Copie / Copy : Pilote, Directeur de Course, Chronométrateur, Secrétaire du Meeting, Presse, Affichage  
Competitor, Race Director, Timekeeper, Secretary of the meeting, Press delegate, Official Notice Board